

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2018
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de la Loire-Atlantique est compétente pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2018, les dépôts sont en recul de -20,50% par rapport à 2017, passant de 3 062 dossiers déposés à 2 434. Cette nouvelle baisse s'inscrit dans la continuité des années précédentes qui avaient enregistré un recul de - 2,8% en 2017 après un retrait de -14% en 2016. Sur le plan national, la variation entre 2018 et 2017 est moindre, de - 9,6 %. La proportion de redépôts diminue, passant de 50,4% à 48,2%, suivant ainsi la tendance nationale.

Recevabilité et orientation

La commission a déclaré 2 128 dossiers recevables et 177 dossiers irrecevables. On enregistre ainsi une baisse de la proportion de dossiers irrecevables, comme sur le plan national. Le taux d'irrecevabilité passe en effet de 9,2% en 2017 à 5,9% en 2018, plus proche de la moyenne nationale de 4,6%.

Les orientations prononcées ne présentent pas d'écarts significatifs par rapport à la moyenne nationale. La répartition pour la commission de la Loire-Atlantique est la suivante : 45,6% des dossiers sont orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, 53,5% vers un réaménagement de dettes et 0,9% vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (vente de l'actif réalisable).

La mise en application au 1^{er} janvier 2018 des lois SAPIN II du 9 décembre 2016 et de la loi Justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016 devait permettre d'accélérer la procédure de surendettement. Ainsi, le nombre total de dossiers effectivement traités en 2018, qui s'élève à 3 021, est en progression de +1,5% par rapport à l'année précédente.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La mise en place d'un nouveau cadre législatif en 2018 se traduit par une différence de périmètre ne permettant pas d'établir une comparaison appropriée entre les années 2017 et 2018.

La nouvelle phase de « conciliation » concerne exclusivement les dossiers ayant un patrimoine immobilier. 13,5% des dossiers déposés en 2018 ont été concernés par cette mesure.

Parmi les solutions apportées, la commission de la Loire-Atlantique enregistre 41% de mesures imposées (avec ou sans effacement), contre 39,3% au niveau régional et 38,5% au plan national, ainsi que 40,2% de rétablissements personnels sans liquidation judiciaire.

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs s'élève à 5,5%, légèrement en-deçà du niveau régional de 9% et national de 7,7%.

Les résultats de la région ne se démarquent pas fondamentalement des tendances de la métropole, les mêmes évolutions sont constatées au plan national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission recherche en priorité des solutions pérennes réglant la situation de surendettement. La proportion de telles mesures est de 75,7% pour la Loire-Atlantique, proche des 76,1% au niveau régional et des 76,6% au niveau national.

Les mesures provisoires restent toujours strictement limitées aux situations dont les perspectives d'amélioration financière sont prévisibles et quasi-certaines.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1 2	Présentation du rapport annuel des actions de la CCAPEX Réunions préparatoires à la réécriture de la Charte de prévention des expulsions locatives
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>2 réunions</i> <i>58 participants</i>	Actualités surendettement Présentation du portail internet « Mes questions d'argent » Inclusion bancaire et gestion d'un budget
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>4 réunions</i> <i>74 participants</i>	Contacts UDCCAS et CCAS Surendettement, inclusion bancaire, gestion d'un budget, portail internet « Mes questions d'argent »
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>6 réunions</i> <i>84 participants</i>	Présentation de la procédure de surendettement et de la mission d'éducation économique, financière et budgétaire de la Banque de France. Échanges sur le traitement des situations difficiles.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>4 réunions</i> <i>34 participants</i>	Banques et bailleurs sociaux Promotion du microcrédit.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>7 réunions</i> <i>185 participants</i>	Information et initiation à l'éducation économique, financière et budgétaire pour 170 lycéens et 15 enseignants.

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation vise à coordonner nos actions et à échanger sur certains points de droit.

En 2018, pas de réunion avec les magistrats mais des contacts téléphoniques avec les greffes.

Programmation de réunions pour 2019.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Le secrétariat de la commission a participé par ailleurs aux travaux préparatoires de la réécriture de la charte départementale des expulsions locatives dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les ajouts successifs de dettes par les débiteurs en cours de procédure entraînent un allongement des délais de traitement.
- L'accompagnement social et budgétaire demandé pour les personnes les plus fragiles (notamment suite à une deuxième procédure de rétablissement personnel) reste limité dans les faits.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les difficultés liées à la mise en place du plan de remboursement arrêté par la commission : certains débiteurs redéposent un nouveau dossier très rapidement après la conclusion de leur dossier, alors que le plan n'a pas encore été mis en place ou n'est pas respecté dès le début.
- Les difficultés de gestion budgétaire de certains débiteurs, notamment dans les situations les plus fragiles, avec des ressources instables ou irrégulières, nécessitant un accompagnement social et budgétaire.
- Les redépôts alors que la capacité de remboursement est inchangée voire améliorée : dans ce cas, la commission peut être amenée à prononcer une irrecevabilité du nouveau dossier ou à augmenter les mensualités du plan précédent.
- Les débiteurs détenant des biens en indivision : situation difficile ne permettant pas de proposer une solution pérenne.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- La longueur des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ou de vérifications de créances.
- Les cessions de dettes entre créanciers rendent parfois difficiles l'élaboration de l'état définitif des dettes et/ou d'une mesure. L'identification de la créance est souvent modifiée avec une nouvelle référence, ce qui nécessite des recherches supplémentaires et allonge les délais de traitement.

Date : le 7 février 2019

Le Président de la Commission
Par délégation du Préfet
Madame Véronique PY
Directrice Régionale des Finances Publiques



Le Secrétaire de la Commission
Monsieur Roger MARTINEAU
Directeur Régional des Pays de la Loire
Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
Dossiers déposés	3 062	2 434	- 20.5%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		13.5%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50.4%	48.2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17.3%	14.6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2 732	2 128	- 22.1%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	274	177	- 35.4%
Dossiers orientés par la commission	2 775	2 169	- 21.8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		45.9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	44.4%	45.6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	1.2%	0.9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54.4%	53.5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 975	3 021	+ 1.5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7.9%	7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9.2%	5.9%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36.2%	40.2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0.9%	0.5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7.4%	5.5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5.4%	3.4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2%	2.1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37.6%	41%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		31.6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		18.7%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		9.4%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		75.7%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		40	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		14	

**STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE EN 2018**

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5.9%	5.3%	4.6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	40.2%	39%	41.5%
Part des plans conventionnels conclus*	5.5%	9%	7.7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	39.3%	38.5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75.7%	76.1%	76.6%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT EN 2018

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Loire-Atlantique	Dettes financières	70 188	1 898	8 852	70.5%	87.7 %	13 114	4
	dont dettes immobilières	34 891	335	647	35%	15.5%	89 450	2
	dont dettes à la consommation	33 626	1 703	6 752	33.8%	78.7%	10 881	3
	dont autres dettes financières	1 670	1 145	1 453	1.7%	52.9%	848	1
	Dettes de charges courantes	11 754	1 754	7 530	11.8%	81%	3 303	4
	Autres dettes	17 629	1 267	2 861	17.7%	58.5%	1 765	2
	Endettement global	99 571	2 165	19 243	100%	100%	18 506	8

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Pays-de-la-Loire	Dettes financières	245 534	6 380	29 837	76.3%	87.1%	14 309	4
	dont dettes immobilières	123 459	1 313	2 520	38.4%	17.9%	85 932	2
	dont dettes à la consommation	116 889	5 612	22 537	36.3%	76.6%	11 662	3
	dont autres dettes financières	5 187	3 777	4 780	1.6%	51.6%	800	1
	Dettes de charges courantes	33 270	5 946	26 717	10.3%	81.2%	3 121	4
	Autres dettes	42 835	4 389	10 048	13.3%	59.9%	1 695	2
	Endettement global	321 639	7 324	66 602	100%	100%	18 646	8

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0